

Publications
BROCHAGES,
REGLAGES,
RELIURES
DE TOUTES SORTES
Exécutés à l'ETENDARD, avec goût et
promptitude, à des prix défiant
toute compétition

L'ETENDARD

Sous la direction d'un Comité

Henri Trudel, Rédacteur.

L'ETENDARD
IMPRIMERIE ET PUBLIÉ PAR
CARON & CIE,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
Administration et Rédaction
35 RUE ST-JACQUES
MONTREAL

11ème Année

MONTREAL, MARDI 7 MARS 1893

No 54

MONTREAL
MARDI 7 MARS 1893.

Le Pétard de M. Tarte

Pour tous ceux qui ont lu les excellents articles de M. Tarte sur la question des Ecoles du Manitoba, pour ceux qui espèrent trouver en cet homme de talent un défenseur sincère, convaincu, énergique des droits de la minorité catholique, la motion que le député de l'Islet a présentée hier aux Communes sera une cause d'amertume et de déception.

Voici cette motion terrible qui devait être un coup de tonnerre foudroyant, cette motion dont on parle depuis si longtemps, autour de laquelle on a fait tant de bruit de menaces. Voici la bombe; gare la bombe!

M. Tarte propose l'amendement suivant:

"Que cette Chambre désire exprimer sa désapprobation de la conduite du gouvernement en traitant la question des écoles du Manitoba et en prétendant posséder des fonctions judiciaires incompatibles avec le devoir des avocats de la Couronne, laquelle prétention est étrangère à la loi et qui serait, si elle était admise, le renversement du principe de la responsabilité ministérielle."

Et voilà tout.

M. Tarte, qui a tant blâmé le gouvernement de n'avoir pas déposé la loi scolaire de la législature manitobaine, qui l'a accusé d'avoir traité la minorité catholique par ses délais et ses tergiversations, qui l'a constamment sommé d'user des pouvoirs que lui donne la constitution pour protéger nos corréligionnaires par un acte d'autorité, ne trouve pas un mot de tout cela à insérer dans son amendement.

Tout ce qu'il trouve à reprocher au gouvernement, dans cet amendement, est de s'arroger des fonctions judiciaires qu'il prétend incompatibles avec le principe de la responsabilité ministérielle.

O, esprit de parti, voilà de tes coups!

C'est plus le catholique, défenseur des droits de ses corréligionnaires, qui parle dans ces quelques lignes outortillées; c'est le partisan qui se révèle dans tout son cynisme.

Il s'agit tout simplement de rallier à cet amendement le vote de l'opposition compacte. Or M. Tarte sait fort bien que le côté où il a transporté sa personne et sa fortune compte, tout autant que l'autre, sinon plus, grand nombre de protestants à vues étroites, parfaitement décidés à soutenir de leur vote la mesure inique du gouvernement Greenway. Il lui faut donc ménager ces fanatiques dont il sollicite le suffrage. Ce qu'il voudrait, ce serait de faire sauter le gouvernement, s'il pouvait rallier à son amendement le vote des catholiques ministériels joint à ceux des amis de M. Greenway, dans l'opposition.

Battre le gouvernement: voilà tout le but que se propose M. Tarte. Il sait très bien que, si, par impossible, il pouvait réussir, nos compatriotes et corréligionnaires du Manitoba ne s'en trouveraient pas mieux, bien au contraire.

Il sait que son nouveau chef, M. Laurier n'a jamais osé faire la moindre déclaration en faveur des catholiques de Manitoba. Il sait encore que s'il avait eu assez de virilité pour faire de telles déclarations, il aurait été désavoué et dégoûté par son parti.

C'est donc pas le triomphe final de la juste cause des catholiques que cherche M. Tarte; la chose est maintenant évidente. Ce qu'il veut, c'est le triomphe de son parti, c'est le pouvoir, c'est la chaire.

Voilà le grand mouvement du grand pourfendeur réduit à ses exactes proportions: une mesure de parti.

Il fallait s'y attendre.

La cause des écoles de Manitoba n'est entre ses mains qu'un instrument commode et précieux que lui fournissent les circonstances.

Il sait combien cette question brûlante tient au cœur de tous les catholiques et il veut exploiter sans vergogne ce noble sentiment au profit des pires ennemis de tout ce que nous respectons et que nous aimons.

Sir John Thompson a mis le doigt sur la plaie de M. Tarte quand il a dit que le discours de ce dernier et son amendement paraissent venir de deux personnes différentes.

Il n'y a pas deux personnes en M. Tarte, mais il y a deux faces.

L'une qui pleure à la vue des maux de nos frères du Manitoba, l'autre qui fait des grimaces aux ministres.

La première est à l'usage des catholiques qu'il veut berner; la seconde est pour les fanatiques de

BULLETIN

Le Home Rule et les Orangistes de l'Ulster

Saunderson, grand maître des orangistes et député de North Armagh à la chambre des Communes d'Angleterre, a combattu l'autre jour au Parlement le projet de *Home Rule*, il a dit que cette législation, dans ses tendances, était de nature à mettre les criminels à l'abri de la loi. M. William Redmond, député parnelliste de East Clare, en entendant ce langage injurieux s'était levé de son siège et avait défilé le colonel Saunderson de répéter ces paroles en dehors de la salle de délibération. Tous deux se sont rencontrés dans le couloir de la Chambre des Communes hier soir. M. Redmond, allant droit au colonel Saunderson, lui dit:

"Nous accusez-vous, mes collègues et moi, d'être des meurtriers?"

Je ne sais rien personnellement à votre sujet, répond M. Saunderson. Mais j'accuse le parti irlandais de tenir une conduite de nature à pousser la populace au meurtre.

Les deux députés étaient à ce moment face à face, et une bataille à coup de poings s'en serait inévitablement suivie, si leurs amis réciproques n'étaient intervenus pour calmer leur ardeur belliqueuse. Il paraît que Saunderson a provoqué Redmond en duel sur le continent.

Cette difficulté en apparence insignifiante sera, dans l'opinion des politiciens anglais, le signal d'une lutte violente entre les orangistes de l'Ulster et le reste de l'Irlande.

L'affaire de la mer de Behring

Sir Charles Tupper, qui est chargé de représenter le Canada à la commission d'arbitrage relative à la question de la mer de Behring, a en hier, à Londres, une entrevue avec l'hon. M. Foster, et secrétaire d'Etat dans le gouvernement américain. Ce dernier est arrivé à Southampton samedi et s'est immédiatement rendu à Londres. Sir Charles Tupper a discuté longuement avec lui les détails de la conférence internationale qui aura lieu à ce sujet. Celle-ci aura lieu à Paris dans quelques jours. M. Foster représentera les Etats-Unis avec le sénateur Morgan.

ECHOS

LA TEMPERATURE

Toronto, 7—11 p. m.

La pression décroît généralement dans tout le Canada. Elle est presque partout en bas de sa condition normale. Le beau temps se maintient généralement dans toutes les localités.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures.

Vent de sud à l'ouest sur les lacs; beau temps; un peu de neige en certains endroits ou quelques averse locales. Sur le St. Laurent: très beau temps. Température un peu plus élevée. De la pluie ou de la neige en quelques localités.

Il est rumeur que MM. L. J. Demers et Frères, propriétaires de l'*Evenement*, vont faire l'acquisition du défunt *Canadien* pour en faire un organe indépendant et le publier de nouveau à Québec.

On dit aussi que la compagnie de publication du *Herald* fait des démarches pour ressusciter ce journal dans les intérêts du parti libéral.

M. Girouard, M.P., va bientôt réunir toutes les études qu'il a publiées sur l'acheminement et les localités avoisinantes situées le long du fleuve. Comme elles ont paru en français, son fils, M. Désiré Girouard, s'est chargé de nous en donner la traduction. Le volume sera imprimé sur papier de luxe et contiendra une centaine de gravures ayant trait surtout aux choses antiques.

Samedi prochain, le 11 Mars, l'hon. M. Taillon, premier ministre de la province de Québec, l'hon. M. Beaubien, ministre de l'Agriculture, l'hon. M. Nantel, ministre des Travaux Publics, et quelques autres de leurs collègues, se rendront à St-Hyacinthe pour visiter l'école de laiterie fondée récemment et en faire l'ouverture officielle.

Les ministres arriveront à St-Hyacinthe par les convois du matin, visiteront l'école et la ville, et dans l'après-midi une adresse de bienvenue leur sera présentée par le président de la société d'industrie laitière.

Nous sommes certains que les citoyens de St-Hyacinthe accueilleront cette nouvelle avec joie et seront heureux d'assister à l'inauguration de cette école de laiterie qui est destinée à faire un si grand bien dans la province.

L'hon. M. Mercier et l'hon. T. C.

Casgrain, assistait hier soir, à Ottawa, dans la tribune de l'Orateur des Communes, au débat sur la question des écoles du Manitoba.

L'ancien premier ministre est allé à la capitale pour plaider devant la cour Suprême, et le procureur général pour y discuter avec les ministres fédéraux le règlement de certains comptes en suspens entre le Dominion et les provinces d'Ontario et de Québec.

Sir John Thompson partira jeudi pour New-York et prendra passage samedi matin sur "la Bretagne" pour le Havre. Un groupe de sénateurs et de députés conservateurs lui donneront un dîner d'adieu mercredi soir. Une adresse lui sera aussi présentée dans la chambre ministérielle.

Une dépêche de Londres annonce la mort de l'hon. Hugh Nelson, ex-lieutenant-gouverneur de la Colombie Britannique. Il est décédé le 3 mars.

L'hon. Hugh Nelson est né en 1830 à Larn, comté de Antrim, Irlande. Il vint s'établir en 1858 dans la Colombie Britannique où il se livra au commerce.

Il a représenté New-Westminster dans la législature de sa province un peu avant l'entrée de cette dernière dans la Confédération. Il a été député de la même division électorale durant deux parlements à la Chambre des Communes. En 1870, il fut nommé Sénateur, et en 1887, il devint lieutenant-gouverneur de la Colombie. A l'expiration de son terme d'office, l'automne dernier, il fut remplacé par l'honorable M. Dewdney.

C'est durant un tour d'Europe que la mort est venue le frapper à l'âge de 63 ans.

Les conservateurs de Middlesex ont choisi hier M. Alex. Gray, agronome de Lobo, pour leur candidat à l'élection qui aura lieu prochainement pour la Chambre des Communes.

Les actions de la compagnie de Richelieu continueront à augmenter en valeur sur le marché local. Cela indique que dans le monde des affaires, on ne prend pas au sérieux le projet de formation d'une compagnie rivale que certains journaux ont annoncé ces jours derniers.

UN JOLI TOUPET!

Le *National* publiait samedi, un article que le *Monde* annonçait à l'avance comme "très bruyant" et qui devait, dans l'estime de ceux qui en avaient "vu les épreuves" soulever une vive émotion.

L'article a paru: les cours de la bourse sont demeurés insensibles—ces spéculateurs sont d'un matériel—et aucun des nombreux rapporteurs qui parcourent notre ville chaque jour, dans tous les sens, n'a signalé, nulle part, la moindre émeute, pas même le plus petit rassemblement hétéroclite.

Il n'y a que ces bons curés—contre qui l'attaque était dirigée—qui auraient pu manifester quelque commencement de panique, si par malheur ils avaient pu se douter du péril qui les menaçait. Heureusement pour leur quiétude, qu'ils vivaient et vivent encore dans une inconscience absolue du danger qu'ils ont encouru, la feuille qui sert de porte-voix au plumitif en question étant peu lue du public en général et des ecclésiastiques en particulier.

N'empêche qu'ils l'ont paré belle et que plus d'un en apprenant la catastrophe auquel il a été exposé sentira, sur son épiderme, glisser un frisson rétrospectif.

C'est le cas de dire que la vertu n'est jamais récompensée; car il est certain que l'article tapageur du *National* était destiné dans l'intention de son auteur à produire un coup d'éclat et l'on peut être certain qu'il n'y a pas de la faute de cet écrivain illustre s'il n'a atteint que la sottise et si tout au plus on peut lui imputer une mauvaise action de plus à son actif.

C'est toujours cela et il y a des gens qui ne sont pas difficiles!

La triste éducation qui nous occupe est certainement l'œuvre d'un étranger. La marque de fabrique est visible, et dans certaine revue, elle eût été tout à fait à sa place et n'eût pu créer chez qui que ce soit—pas même chez le *Monde*, dont on connaît le tempérament excitable—le moindre étonnement.

Venant, en effet, de certain personnage hétéroclite, qui ne connaît et ne comprend rien à nos traditions, à qui les lutes et les souffrances de notre peuple pour conserver sa religion et sa langue, ne disent rien et qui, évidemment, n'a ni les mêmes espiègleries, ni les mêmes ambitions que les fils du sol, elle n'a rien de surprenant.

Nous en avons, comme cela quelques-uns qui sont venus s'échouer sur nos rivages hospitaliers. N'étant propres à rien chez eux, ils se sont modestement donné la mission, à leur arrivée ici, de nous tirer de notre ignorance, de nous régénérer et de nous inonder de la pure lumière qui éclairait leurs belles intelligences.

TRANSPORTS D'IMMEUBLES

M. Gustavo Lamothe nous communique la note ci-dessous:

"Les journaux rendraient service au public en annonçant qu'à l'avenir tous les transports d'immeubles, soit par vente, soit par échange, etc., doivent être enregistrés dans les trente jours de leur date, à peine de nullité absolue."

Quant aux actes de même nature passés depuis le 24 juin 1892 et non encore enregistrés, une loi qui vient d'être adoptée décide qu'ils devront être enregistrés sous trente jours, à peine également de nullité absolue.

Cette loi ayant été sanctionnée le 27 février 1893, le délai fixé se terminera le 29 mars courant.

GUSTAVE LAMOTHE, Avocat.

Montréal, Décembre 1890.—J'ai déjà eu occasion de me servir de diverses préparations à la trébéthine et je m'en suis toujours bien trouvée dans les affections des bronches et de la gorge. J'ai dernièrement administré à plusieurs de mes enfants du Sirop de Trébéthine du Dr Lavolette, et en ai obtenu des effets prompts et remarquables, surtout dans les cas de *Toux Croupale*.—Madame Recorder B. A. T. DE MONTIGNY.

—Les parapluies fashionables font de jolis présents pour dames et messieurs. S. Carley a le plus grand assortiment de la ville.

—CETTE FATIGUE, cette lenteur languissante et ce mal de tête sont très désagréables. Prenez deux petites pilules de Carter avant de vous coucher, et vous sentirez du soulagement. Ils n'ont jamais failli dans la guérison.

Complications fatales

Certaines affections, comme le rhume, la grippe, la toux, la bronchite, la consommation à son début, si l'on veut éviter des complications trop souvent fatales. Ces affections se traitent au moyen du *Baume Rhumal* que les médecins déclarent infaillible et qui, en fait, n'a jamais été égalé par aucun remède préconisé contre les affections de poitrine.

On peut se procurer des manteaux imperméables pour dames, demoiselles et enfants chez S. Carley. Toutes grandeurs et tous prix.

—Pour les cors, les verrues, les oignons employez le *Wight's Corn & Wart Cure*. En vente chez les pharmaciens 25c la bouteille ou chez J. H. Nault, Prop. 2419 rue Notre-Dame.

—ÉVITEZ TOUJOURS des pilules purgatives trop violentes. Elles vous rendent malades et vous laissent aussi constipé qu'avant. Les petites pilules pour le foie de Carter, régularisent les intestins et vous rendent la santé. Dose, une pilule.

—Achetez des jouets et des présents utiles pendant la vente à bon marché, chez S. Carley.

MARCHE DE DETAIL

25 Février 1991	
Pain de seigle, le sac	1 15
Choux, la douzaine	1 75 00
Oignons, le panier	0 50 00
Bettes, le panier	0 40 00
Carottes	0 25 00
Pois, le panier	0 50 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 75 00
Haricots, le panier	0 50 00
Alfalfa, la tonne	0 25 00
Pois, le panier	0 25 00
Haricots, la douzaine	0 25 00
Tomates, le panier	0 75 00
Salades, la douzaine	0 25 00
Choux-fleurs, la pièce	0 40 00
Epis, le panier	0 7

COLONNE CARSLEY

Montreal, 6 Mars, 1932.

Attraction de la Semaine

Toutes les dernières nouveautés en étoffes et robes
ET LES GENRES LES PLUS ELEGANTS
EN GILETS ET COLLETTES
POUR LE PRINTEMPS DE 1932
AUJOURD'HUI EXPOSITION
DES NOUVEAUTES DU PRINTEMPS
EN TISSUS POUR ROBES
MAGNIQUES ETOFFES A ROBES
ET COMME D'HABITUDE
VALEUR SUPERIEURE
S. CARSLEY.

Nouveaux Imperméables

Les derniers genres en
Par-dessus Imperméables Rigby
Par-dessus Imperméables Cravette
Par-dessus Imperméables en Tweed
anglais
S. CARSLEY.

Nouvelles Collettertes

Justement reçu d'autres nouveautés
en Collettertes nouvelles.
COLLETTES HENRI II
Le vêtement le plus élégant de la
saison en toutes nuances.
COLLETTES HELMSDALE
Fait de nouvelles étoffes et magni-
fiquement garni.
COLLETTES POLICEMAN
Elegamment garnie de dentelles et
autres tissus supérieurs.
Collettertes avec devant de soie en
cassade.
NOUVELLES PELERINES
Dans toutes les dernières modes
Européennes.
S. CARSLEY.

VENTE DE TAPIS

Toute cette Semaine
NOUVEAUTES PARISIENNES
Clous de soie, plaid tartan
Clous de soie, plaid de fantaisie
Nuances élégantes les plus nouvelles
patrons
Pour vêtements de soirée
Pour vêtements de ville
Pour vêtements d'intérieur
Blouses de soie, plaid en toutes nu-
ances
Blouses à effet soie et laine.
Dans une immense variété de cou-
leurs nouvelles.
Tout est nouveau dans les blouses de
soie pour la prochaine saison chez
S. CARSLEY.

Nouvelles Toiles

Le plus grand et le meilleur stock
de Damas de table et de nappes du
Dominion pour le choix.
Nappes tissées à la main
en toutes grandeurs
Nappes demi-blanches
en toutes grandeurs
Nappes blanc-neige
en toutes grandeurs
Nappes blanc d'argent
en toutes grandeurs
Nappes ourlées à jour
en toutes grandeurs
Nappes ourlées et frangées à la main
en toutes grandeurs.
S. CARSLEY.

VETEMENTS POUR GARÇONS

Un stock entier et complet de vête-
ments de printemps pour garçons et
jeunes gens.
Complets de chasse pour garçons
Complets de chasse pour jeunes gens
Complets Reوفر pour jeunes gens
Par-dessus de printemps pour garçons
Par-dessus de printemps pour jeunes
gens.
S. CARSLEY.

Pour Jeunes Hommes

En plus de nos vêtements pour Gar-
çons et Jeunes Gens.
NOUS AVONS MAINTENANT
Un stock de vêtements dans les tail-
les pour
JEUNES HOMMES
Quantité de Messieurs ont acheté
leurs Par-dessus et autres vêtements
d'hiver dans notre Département de
vêtements d'hiver dernier et en ont
été très satisfaits. Ils ont démontre
d'argent comparativement
aux prix qu'ils avaient payé aupara-
vant.
S. CARSLEY.

Articles pour Hommes

JUSTEMENT RECU
Un immense stock de nouvelles Cra-
vates dans tous les plus nouveaux
genres.
Cravates dans les nouveaux modèles
Cravates nouvelles nuances
Faux cols en toile anglaise
Dans toutes les dernières modes de
Londres.
Mouchoirs de couleur ourlés
Mouchoirs blancs en toile de Cambrai
Mouchoirs en soie du Japon avec ini-
tiales et ourlets à jour.
CHEMISES BLANCHES HABILÉES
Toutes sortes de Chemises
Blanches Habilées en toutes
grandeurs et qualités.
S. CARSLEY.

Nouveaux Gants

Gants à poignets pour le printemps
Gants à poignets en kid et en cor-
don.
Gants à poignets en cachemire, pour
dames, 25c
GANTS A POIGNETS, EN SOIE
Dans toutes les nouvelles nuances,
aussi en noir
Gants à poignets pour cavaliers et pour
conducteurs
Gants en veau, à poignets pour cava-
liers et pour conducteurs
Gants en veau, en toutes pointures pour
enfants
Gants en kid, en toutes pointures pour
jeunes filles
Gants de Suède, en toutes pointures
pour jeunes filles
S. CARSLEY.

S. CARSLEY
1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775
1777 RUE NOTRE-DAME

A TRAVERS LES ETATS-UNIS

DECAPITE
Encore les Traverses à Mivau
NEW BEDFORD, 6.—Jeremiah Thomp-
son, 66 ans, a été tué, samedi
soir, à la traversée à niveau de la rue
Weld, sur la voie du Old Colony. Il
allait passer en avant d'un train ex-
press venant d'une certaine vitesse,
quand il fut frappé et roula sur la voie.
La tête fut complètement séparée du
tronc et celle-ci fut lancée sur un nommé
Jean-Baptiste Dion, qui se trouvait
tout près, le couvant de sang. Les
carrières étaient balayées au moment
de l'accident.

PAS MAL NAIF

Une Annonce qui pourrait lui coûter cher
LOWELL, Mass. 6.—Les journaux de
Champlain, Q., annoncent dernièrement
dans leurs colonnes que toute
personne envoyant la somme de \$5 à
une maison de cet endroit, recevrait
une insigne de détective. Un de nos
citoyens, par trop naïf bien entendu,
envoya l'argent et ces jours derniers
recevait l'insigne en question. C'est
là-dessus qu'il se promenait dans les rues
de la ville. Hier, se croyant plein d'au-
torité, il arrêta à Centralville un
homme qui ne faisait de mal à per-
sonne et il l'emmena au poste de police.
Il va sans dire qu'il a été mal reçu
par les officiers de police qui lui ont
donné une verte semonce et ne l'ont
relâché qu'après lui avoir fait promettre
de ne plus recommencer son œuvre
de détective.
Ce matin l'homme en question a été
arrêté lui-même par notre force régu-
lière. Une enquête a été faite et il a été
par sa victime pour assaut et pour
avoir pour avoir illégalement porté une
insigne de la police. L'accusé se nomme
Potter Hazard.

ON CRAINT DES INONDATIONS

La rivière Merrimack pourrait déborder
à la fonte des neiges
LOWELL, Mass. 6.—Il y a quelques
semaines les compagnies manufactu-
rières des environs craignent de ne
pas fonctionner leur pouvoir d'eau tant
l'eau était basse dans la rivière Merri-
mack et vu l'épaisseur de la glace.
Aujourd'hui leurs idées sont complé-
tement changées et elles prévoient des
inondations pour le mois courant.
Entre Lowell et Lawrence, sur la ri-
vière Merrimack, la glace a une épais-
seur moyenne de 18 à 21 pouces et elle
est recouverte d'une couche de neige
de plus de deux pieds. Dans les vallées
et les montagnes qui longent cette
rivière, dans le New-Hampshire, les
habitants sont encore plus élevés
que dans nos environs et on peut s'at-
tendre qu'aux premières chaleurs ou
aux premières pluies, l'eau provenant
du dégel viendra retomber avec force
dans les ruisseaux et les égouts qui
viennent se jeter dans la rivière Merri-
mack.
S'il faut que le dégel nous surprenne
tout d'un coup, notre ville, Lawrence
et Haverhill en souffriront le plus.
L'on craint cependant plus pour Law-
rence car près de cette ville la rivière
Concord va se jeter dans la Merrimack.
On dit que dans les environs de Law-
rence on prendra des précautions en vue
de l'inondation possible.

VOL AVEC EFFRACTION

Saundersville, Mass. 4.—Lundi, dans la
nuit, des voleurs sont entrés avec ef-
fraction dans le magasin de Casey &
Ennis et en ont enlevé une grande
quantité de marchandises. A l'aide
d'outils volés dans la boutique du che-
min de Providence, ils ont brisé une
fenêtre.
Le bureau de poste qui était dans
cette bâtisse, était évidemment l'objet
de la convoitise de ces misérables. Ils
ont enlevé pour un montant de \$25 en
timbres.
Passant ensuite dans le magasin, ils
ont enlevé une grande quantité de
mouchoirs, etc., etc. La boulange-
rie attenante au magasin n'a pas été
oubliée et les trois ou quatre cents
de bonbons ont été forcés.
En arrivant le matin, le commis
saperdu du dépôt opéré pendant la
nuit et s'empressa de donner l'alarme;
on téléphona à la police et à tous
les villages voisins, et M. Ennis partit
pour Worcester pour mettre l'affaire
entre les mains des autorités. On
croit que le vol a été commis par trois
ti-serrands vagabonds employés pen-
dant quelque temps par la compagnie
de Saundersville mais qui ont ré-
cemment congédiés pour ivrognerie et
tapage nocturne. Il y a tout lieu de
croire que ces individus seront bientôt
entre les mains de la police.

Formation d'un club de sniel's

Bridgeport, N. Y. 25.—Un club de
sniel's s'est organisé ici, avant-hier, et
compte de 15 membres. Le club a été
formé par John Pierce, un riche négociant
en cigares, a été assermenté président,
et Edward Cummings comme secrétaire.
Les membres ont paré dans les
rues, chacun d'un revêtu d'un ruban
rouge orné d'une tête de mort et d'os-
sements.

Incidences à l'œuvre

Fall River, 6.—Vers les dix heures,
hier soir le feu s'est déclaré dans l'étag-
e supérieur de l'édifice Duran, à l'enco-
gnure des rues Main et Central. C'est
cinquième commencement d'incen-
die pour lequel les pompiers ont été
appelés depuis vingt heures.
Longtemps avant l'arrivée des pom-
piers, toute la toiture de cette bâtisse,
qui a sept étages, était en flammes.
Les deuxième et troisième étages
sont maintenant sonnés et tout le dépar-
tement du feu ainsi que la force de po-
lice furent bientôt sur les lieux.
A minuit, l'élément dévastateur était
enfin maîtrisé.

Les deux étages supérieurs ont été

détruits, les pertes sont évaluées à
près de \$50,000.
Les autres feux, pendant la même
journée, ont eu lieu dans une maison
appartenant à C. D. Hudson, pertes
\$1,000, et dans un logement rue
Anawan, la propriété de la succession
Godley.
Il est presque certain que ces feux
sont l'œuvre d'incendiaires.
Pendant l'incendie chez Girouard on
avait vu un homme sortir en courant
de la bâtisse.
Hier, avant que le feu fût quelque
peu contrôlé, on a vu encore un
homme pressé à la porte d'un édifice
mais quand l'échelle fut montée, il
était disparu.
—Pour les cors les ver-
reux, les oignons employez le
Wight's Corn & Wart Cure.
En vente chez les pharma-
ciens 25c la bouteille ou chez
J. H. Naut, Prop., 2449 rue
Notre-Dame.

—J. H. Earl, de West Shefford, P.Q.,
écrit: "Durant plusieurs années j'ai
souffert de la maladie du Foie et j'ai
fait usage de différents remèdes sans
aucun résultat notable. Mais dès que
je fis l'usage de "Hille Electric du
Dr. Thomas" je me suis senti immédia-
tement soulagé et je dois vous dire que
c'est toujours avec succès que je m'en
sers. Personne ne devrait s'en passer.
J'en ai fait aussi l'usage pour mon che-
val et l'usage de "Hille Electric" a guéri
bien, c'est pourquoi je le considère aus-
si efficace pour les animaux."

—Pourquoi botter et se plaindre
quand une bouteille de 25 cts du "Hol-
loway's Corn Cure" guérira infaillible-
ment vos cors? Essayez-le et vous ne
le regretterez pas.

Tous les articles qui ne sont pas con-
sidérés comme marchandises nouve-
autés, sont vendus à grande réduction
chez S. Carsley.

—Si vos enfants ont des vers, don-
nez-leur le "Mother's Grain Worm
Exterminator" sûr, sans danger, et
efficace. Essayez-le et vous verrez
l'amélioration dans la santé de vos
enfants.

DIPHTERINE

—OU—
Anti - Diphtéritique

Spécifique contre la Diphtérie
et autres maux de Gorge

Il n'y a pas meilleur pour guérir la consomp-
tion, la bronchite aiguë et chronique, les rhu-
mes et les coqueluches. L'usage par des per-
sonnes notables et dignes de foi atteste l'effi-
cacité vraiment étonnante de ce remède.
Prépare par

LA DIPHTERIE VAINCUE

Aux ravages de cette maladie terrible et ré-
pandue en France on a trouvé un remède qui ne
fait pas défaut. L'expérience de plus de dix an-
nées a été constante, et des centaines de
certificats attestent l'usage par des per-
sonnes notables et dignes de foi atteste l'effi-
cacité vraiment étonnante de ce remède.
Prépare par

Dr N. Lacerte, Lévis, P. Q.

PRIX: 50 cts la bouteille.
En vente chez les pharmaciens et les ven-
deurs de remèdes. 25c la bouteille.

Soixante-et-Dix Ans

Le remède du Vieux Dr. GORDON
pour les Hommes.

AU DEBUT 1er MOIS 2me MOIS
Il remède au mal qui ne guérit pas.
Il donne des résultats magiques
vulgarité et qui ne manque jamais
de réussir.

IL EST INFALIBILE
Il guérit l'impuissance, la débilité
des nerfs, les pertes nocturnes, les
maux de reins, les maux de tête, les
maux de cœur, les maux de l'estomac,
les maux de la vessie, les maux de la
prostate, les maux de la semence, les
maux de la vieillesse, etc., etc.

QUEEN MEDICINE CO., Montréal
En vente par J. T. Lyons, coin des rues
Craig et Henry et chez J. D. Duguay, coin
des rues St-Catherine et St-Denis.

Scientific American

Agency for
PATENTS
CAVEATS,
TRADE MARKS,
SIGN PATENTS,
COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to
J. H. S. CO., 201 Broadway, New York.
Ones sent free of charge. Every patent
taken out by us is brought before
the public by a notice in our free and
valuable Scientific American.

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the
world. Splendidly illustrated. No intelligent
man should be without it. Weekly, \$3.00 a
year. \$1.00 a month. Single copies, 10c.
PUBLISHED BY SCIENTIFIC AMERICAN, INC.,
333 Broadway, New York City.

HUILE D'OLIVE

EXTRA SUPERFINE
de PLAGNIOL de JAMES, Marseille
ESSENCES ET PARFUMS
—OU—
JUSBERT & MONCHEN
De Grasse, France.

CARTES A JOUER DE GRIMAUD

PARIS
AND. BRISSET & FILS
IMPORTATEURS
393-RUE SAINT-PAUL-393

TARIF POUR VOITURES DE LOUAG

DANS LA CITE DE MONTREAL
VOITURES A UN CHEVAL
Temporalement—Un quart d'heure.
—A LA COURSE—
Pour 1 ou 2 personnes..... 25 cts.
Pour 3 ou 4 personnes..... 35 cts.
—A LA COURSE—
Pour 1 ou 2 personnes..... 40 cts.
Pour 3 ou 4 personnes..... 50 cts.
PREMIERE HEURE.
—A L'HEURE—
Pour 1 ou 2 personnes..... 75 cts.
Pour 3 ou 4 personnes..... 1.00
Chaque heure subséquente.
Pour 1 ou 2 personnes..... 80 cts.
Pour 3 ou 4 personnes..... 90 cts.
VOITURES A DEUX CHEVAUX
Temporalement—Un quart d'heure.
—A LA COURSE—
Pour 1 ou 2 personnes..... 50 cts.
Pour 3 ou 4 personnes..... 60 cts.
Temporalement—Une demi-heure.
Pour 1 ou 2 personnes..... 60 cts.
Pour 3 ou 4 personnes..... 70 cts.
—A L'HEURE—
Pour 1 ou 2 personnes..... 1.00
Pour 3 ou 4 personnes..... 1.25
RAGAGE.
Pour toute mallo portée sur l'une des voitu-
res..... 10 cts.
Nulle charge pour les sacs de voyage, valises,
boîtes ou paquets susceptibles d'être portés
à la main.

PRENEZ LE

REMEDE D'AYER
LE GRAND REMEDE FRAN-
ÇAIS contre la DYSPPEPSIE,
les AFFECTIONS BILIEUSES, la
CONSTIPATION et toutes les ma-
ladies d'ESTOMAC, du FOIE et des
INTESTINS.
chez tous les PHARMACIENS.
Prix: \$1.00

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

d'Ayer,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu partout par les Droguistes.

PRENEZ LE

REMEDE D'AYER
LE GRAND REMEDE FRAN-
ÇAIS contre la DYSPPEPSIE,
les AFFECTIONS BILIEUSES, la
CONSTIPATION et toutes les ma-
ladies d'ESTOMAC, du FOIE et des
INTESTINS.
chez tous les PHARMACIENS.
Prix: \$1.00

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

d'Ayer,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu partout par les Droguistes.

PRENEZ LE

REMEDE D'AYER
LE GRAND REMEDE FRAN-
ÇAIS contre la DYSPPEPSIE,
les AFFECTIONS BILIEUSES, la
CONSTIPATION et toutes les ma-
ladies d'ESTOMAC, du FOIE et des
INTESTINS.
chez tous les PHARMACIENS.
Prix: \$1.00

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

d'Ayer,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu partout par les Droguistes.

PRENEZ LE

REMEDE D'AYER
LE GRAND REMEDE FRAN-
ÇAIS contre la DYSPPEPSIE,
les AFFECTIONS BILIEUSES, la
CONSTIPATION et toutes les ma-
ladies d'ESTOMAC, du FOIE et des
INTESTINS.
chez tous les PHARMACIENS.
Prix: \$1.00

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

d'Ayer,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu partout par les Droguistes.

ENORES A. MAURIN

G. TOIRAY-MORIN, Successeur
LAZULINE
D'une jolie nuance bleue en dor-
vant, tournant de suite au noir
après l'usage.
LA SYRIENNE
La seule donnant des copies par-
faites, plusieurs mois après l'écrit-
ture.
LE XIXE SIECLE
Noir, fixe, spéciale pour la compa-
gnie et les actes publics.
Bleus dorés, et de toutes
sortes pour l'écriture.
En vente chez tous les libraires
et principaux marchands.
J. B. HOLLAND & FILS, Montréal.
Séuls Agents pour le Canada.

POURQUOI TOUSSER

Quand UNE SEULE bouteille de
Prunel

est suffisante pour une guérison
Longueuil, 3 Nov., 1932.
L'hiver dernier je souffrais d'un rhume
accompagné d'une toux violente, que
rien ne semblait arrêter. On me recommanda
le "Prunel" qui me donna soulagement immé-
diat et finalement me guérit dans quelques
jours.
Ma famille l'emploie depuis que la néces-
sité s'en fait sentir avec les plus satisfaisants
résultats.
(Signé) JNO. McMARTIN.

En vente chez les épiciers et droguistes 25 cts
la bouteille.
4 capsules envoyées gratis sur demande.

WELLINGTON MEDICAL HALL

155 rue Wellington, Montréal.
25-6 m's

CHARPENTE

En Pl. Epave, Roue, etc. Centre Road,
Londres et Province.
Bois de sciage, etc. Epave, Roue, etc. Centre Road,
Londres et Province.
Bois de sciage, etc. Epave, Roue, etc. Centre Road,
Londres et Province.

D, PARIZEAU

COIN DES
RUES CRAIG ET ST DENIS
514 RUE LAGAUCHETIERE
RUE CRAIG-DANK, pres de la rue St-Denis
Montréal.

CASTOR - FLUID

On devrait se servir pour les cheveux de cette
préparation délicieuse et rafraichissante. Elle
entretient le scalp en bonne santé, empêche
les cheveux de tomber, et excite la pousse. Exci-
te l'activité de la tige pour la chevelure, et
est le meilleur remède pour les cheveux
tombant. Pour les cheveux, 25 cts la bouteille.
HENRY H. CHAY,
Cultivateur, Pharmacien,
141 rue St-Laurent

Pour Conserver

La richesse, la couleur et la beauté de la
chevelure le plus grand soin est néces-
saire, beaucoup de mal a résulté de l'emp-
loi de préparations sans valeur. Pour
être sûr d'avoir un article de première
qualité, demandez à votre pharmacien ou
à votre coiffeur la Vigueur des Che-
veux d'Ayer. Elle est absolument supé-
rieure à toute autre préparation de cette
sorte. Elle restaure la couleur originelle
et l'abondance de la chevelure laquelle
est devenue claire, lustrée et grise. Elle
maintient le cuir chevelu frais, moite et
exempt de la teigne. Elle guérit les
humours qui démaignent, empêche la cal-
vitie, et donne à

LA CHEVELURE

une texture soyeuse et un parfum perma-
nent. Nulle toilette ne peut être consi-
dérée complète sans cette préparation, la
plus populaire et la plus élégante de
toutes les coiffures.
"Mes cheveux commencent à gri-
ser et à tomber, quand j'avais environ
25 ans. J'ai fait usage de l'huile de
la Vigueur des Cheveux d'Ayer, et elle a
causé une nouvelle poussée de che-
veux de la couleur naturelle."—R. J. Lowry,
Jones Prairie, Texas.
"Il y a plus d'un an j'avais une forte
fièvre, et quand je recouvrai la santé, mes
cheveux commencent à tomber, et le
jeu qui me restait se mit à grisonner.
J'essayai de divers remèdes, mais sans
succès, jusqu'à ce que je commençasse à

Faire Usage de

la Vigueur des Cheveux d'Ayer, et mainte-
nant ma chevelure pousse rapidement et
est restaurée à sa couleur primitive."
—Mme. Agnes Collins, Dighton, Mas-
sachusetts.
"J'ai fait usage de la Vigueur des Che-
veux d'Ayer, pendant près de cinq ans,
et mes cheveux sont moites, lustrés, et
dans un état d'excellente conservation.
J'ai quarante ans et ai pu courir à che-
val les plaines pendant vingt-cinq ans."
—Wm. Henry Ott, dit "Aristocrat",
Newcastle, Wyo.

La Vigueur des Cheveux

d'Ayer,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu partout par les Droguistes.

PRENEZ LE

REMEDE D'AYER
LE GRAND REMEDE FRAN-
ÇAIS contre la DYSPPEPSIE,
les AFFECTIONS BILIEUSES, la
CONSTIPATION et toutes les ma-
ladies d'ESTOMAC, du FOIE et des
INTESTINS.
chez tous les PHARMACIENS.
Prix: \$1.00

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

d'Ayer,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu partout par les Droguistes.

PRENEZ LE

REMEDE D'AYER
LE GRAND REMEDE FRAN-
ÇAIS contre la DYSPPEPSIE,
les AFFECTIONS BILIEUSES, la
CONSTIPATION et toutes les ma-
ladies d'ESTOMAC, du FOIE et des
INTESTINS.
chez tous les PHARMACIENS.
Prix: \$1.00

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

d'Ayer,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu partout par les Droguistes.

PRENEZ LE

REMEDE D'AYER
LE GRAND REMEDE FRAN-
ÇAIS contre la DYSPPEPSIE,
les AFFECTIONS BILIEUSES, la
CONSTIPATION et toutes les ma-
ladies d'ESTOMAC, du FOIE et des
INTESTINS.
chez tous les PHARMACIENS.
Prix: \$1.00

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

d'Ayer,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu partout par les Droguistes.

PRENEZ LE

REMEDE D'AYER
LE GRAND REMEDE FRAN-
ÇAIS contre la DYSPPEPSIE,
les AFFECTIONS BILIEUSES, la
CONSTIPATION et toutes les ma-
ladies d'ESTOMAC, du FOIE et des
INTESTINS.
chez tous les PHARMACIENS.
Prix: \$1.00

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

d'Ayer,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu partout par les Droguistes.

PRENEZ LE

REMEDE D'AYER
LE GRAND REMEDE FRAN-
ÇAIS contre la DYSPPEPSIE,
les AFFECTIONS BILIEUSES, la
CONSTIPATION et toutes les ma-
ladies d'ESTOMAC, du FOIE et des
INTESTINS.
chez tous les PHARMACIENS.
Prix: \$1.00

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

d'Ayer,
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu partout par les Droguistes.

PRENEZ LE

REMEDE D'AYER
LE GRAND REMEDE FRAN-
ÇAIS contre la DYSPPEPSIE,
les AFFECTIONS BILIEUSES, la
CONSTIPATION et toutes les ma-
ladies d'ESTOMAC, du FOIE et des
INTESTINS.
chez tous les PHARMACIENS.
Prix: \$1.00

PACIFIQUE CANADIEN

TRAINS SPECIAUX

Colons et leurs Ménages
—POUR—
QUITTENT—
Carleton Place à 9.00 p.m. Mardi 7.
14, 21 et 28 Mars; 14, 21, 28
et 29 Avril 1932

Pour que le nombre des colons et des effets
soient suffisants.
Ces dispositions de trains rapides et pris
dans le but de donner aux nouveaux colons
l'avantage d'accommoder et de voyager en
confort, les trains partent de Montréal à 9.00
p.m., chaque jour

LA BANQUE DU PEUPLE

Le rapport soumis à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque du Peuple, hier, mérite certainement les éloges de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de nos institutions financières.

Les directeurs de cette banque et son habile caissier, M. Bousquet ont bien droit à toutes les félicitations que leur ont adressées les actionnaires.

Les bénéfices de \$155,000 faits sur un capital de \$1,200,000 sont une preuve évidente de la manière habile et prudente avec laquelle sont conduites les affaires de la banque.

La confiance toujours croissante du public envers cette institution se démontre par l'augmentation des dépôts, de la circulation des prêts au commerce et par la clientèle nombreuse et toujours croissante qu'elle a su s'attirer dans la classe commerciale et industrielle.

Les chiffres donnés par M. Bousquet sur l'augmentation de la circulation, des dépôts et des prêts depuis 1890 sont une preuve de cet accroissement constant de la confiance du public, source de profits pour les actionnaires.

Comme l'a fait remarquer, le président, M. Grenier, une autre année de prospérité montrera les directeurs en mesure d'élever le fond de réserve à 50 pour cent du capital, proportion que les banquiers les plus prudents considèrent comme une ample garantie de sécurité.

Les observations de M. Bousquet sur le commerce général de la province sont très intéressantes. Elles démontrent que les affaires y sont établies sur une base assez solide, après une année généralement satisfaisante et qu'avec un peu de prudence et de soin de la part des marchands et des banquiers, avec une récolte moyenne, l'année actuelle n'aura rien à envier à celle qui l'a précédée.

Les directeurs ont résolu de construire de nouveaux édifices vastes et commodés, pour la banque. Cette détermination est amplement justifiée par l'augmentation constante des affaires, et si, comme il n'en faut pas douter, la Banque du Peuple continue à marcher dans la voie du progrès, elle aura un établissement digne d'elle, de sa belle clientèle et de l'importance de ses affaires.

LA LUMIÈRE A

Assemblée importante hier soir

La compagnie de la lumière a été assemblée hier soir et a eu une séance orageuse. Parmi les présents, on remarquait le Dr Campbell, M. S. Carney, A. A. Ayer, Cheney, Robertson. L'assemblée a eu pour résultat de permettre aux actionnaires mécontents de retirer leurs fonds qui leur seraient payés à la banque Jacques, sous le prétexte de leur prêt, sur présentation de leurs bons.

La compagnie est maintenant très bien établie et le nouveau système remporté des succès.

PERSONNEL

M. Adolphe Turgeon député de Beloeil et M. G. M. Déchêne, député de l'Islet à la législature de Québec, sont au St Lawrence Hall depuis hier soir.

— Nous apprenons avec regret que M. le Dr John Mount, ancien interne en médecine à l'hôpital "St-Denis", est à toute extrémité. Il succombe à une pneumonie compliquée de rhumatisme.

SÉRIE D'ACCIDENTS

Un cultivateur de St Laurent nommé E. Bélanger a failli se faire tuer, hier matin, sur la rue St-Jacques. Il conduisait deux chevaux qui tout à coup prirent le mors aux dents et s'élancèrent comme un trait dans la direction de la rue Craig.

M. Bélanger fut jeté hors de la voiture et souffrit de plusieurs blessures. Les voitures qui se trouvaient en circulation furent arrêtées et on transporta le blessé à cette institution où l'on constata qu'il avait la clavicule fracturée.

Le blessé a reçu les premiers pansements à l'hôpital.

Son cas n'est pas désespéré.

— Un cheval, attelé à un sleigh contenant deux dames, a pris le mors aux dents, hier, sur la rue Visitation. Le traîneau versa et les femmes firent une siroquette dans la rue, mais sans se blesser, heureusement.

— Une petite fille âgée de 7 ans, May Moss, traversait hier soir la rue des Allemands, lorsqu'elle fut renversée par un cocher qui ne désigna pas d'arrêter, mais, bien au contraire, détala au grand galop. On ramassa la petite fille, qui fut envoyée à l'hôpital général dans la voiture d'ambulance. Elle a reçu des blessures à la tête et aux jambes.

— Hier après midi, M. Ste Marie, demeurant 230 avenue d'Orléans, traversait la rue Craig en voiture, près de la rue Gosford, lorsqu'un char urbain prit sa voiture en écharpe et les chevaux sautèrent par dessus. La voiture a été brisée, mais, chose extraordinaire, ni M. Ste Marie, ni sa femme, qui l'accompagnait, n'ont été blessés. Le cheval de M. Ste Marie a reçu quelques blessures légères.

COUR DE POLICE

— L'hon. juge Dugas a condamné ce matin à \$5 d'amende chacun, les jeunes Henri Laford, Joseph Deslauriers, Napoleon Fausse et Adolphe Pressenau pour vol de plomb chez M. Serretier, dit Lallemand, rue Rolland.

— Les nomades Léon Lacroix et Joseph Lacroix, accusés de vol d'une montre et d'une chaîne au préjudice du jeune Moreau, ont été acquittés.

— Honoré Bédard a été condamné à 6 mois de prison pour refus de pourvoir au besoin de sa famille.

A Sainte-Catherine

Notre article d'hier soir "Une série de retraites" doit s'appliquer à la paroisse de St-Cunégonde où se font ces exercices religieux.

Le sermon d'hier soir était sur la mort et ses suites inévitables. L'auditoire a été fortement impressionné par la parole de l'éloquent prédicateur qui a su tirer de bonnes leçons de son triste sujet.

La santé de M. le curé Séguin ne s'est pas améliorée, et on parle de consultation des hommes de la science.

Lelidrame de St-Roch

L'AFFAIRE TURGEON-FORTIN

Le cadavre à la Morgue

Commencement de l'enquête

Les premières dépositions

Une affaire à sensation

Texte officiel des témoignages

L'affaire Fortin-Turgeon qui crée une vive sensation à Québec continue maintenant dans sa phase active. Le coroner, donné l'ordre d'exhumer le cadavre qui a été transporté à la morgue. Le corps est cependant gelé au point qu'il ne sera pas possible de procéder à l'autopsie avant mercredi ou jeudi.

L'ENQUÊTE DU CORONER

Ce matin on a commencé l'enquête du coroner à la morgue et après la première séance on a ajourné à demain matin, à 9 heures, l'enquête qui aura, à l'avenir, lieu au poste de police de St-Roch, vu que les jurés appartiennent presque tous à cette paroisse.

LES JURÉS

Les jurés suivants ont été assermentés : François Leflamme, chef, George Gaudet, Jean-Paul Gaudet, Candide Ducharme, Charles Esbèbe Dionne, Honoré Roy, Louis Blouin, Léon Morin, Joseph Mathieu, Pierre Eugène Blais, Jos. Gauthier, George Lemelin, Louis Morency, Joseph Couillard dit Hébert, Joseph Blouneau.

LES DÉPOSITIONS

Germain Lépine, fils, étant assermenté, dépose et dit : Je suis entrepreneur de pompes funèbres avec mon père, Germain Lépine, de la cité de Québec. Le soir du 21 de décembre dernier nos services ont été requis pour ensevelir le corps de M. Aldéric Fortin, inspecteur de cuir, âgé de soixante-quatre ans et neuf mois, décédé le même jour.

Le même soir j'envoyai notre employé, Charles Linteau, pour faire l'ensevelissement en question et pendant qu'il s'en occupait je préparai la chambre mortuaire. Tout a été fait alors selon mes ordres et suivant les désirs de la famille du défunt, la veuve de ce dernier entre autres.

Le matin du 21 du dit mois de décembre dernier, j'ai déposé le corps du dit défunt dans une bière que j'ai fait fermer hermétiquement au moyen de zinc et de plomb soudés et le même matin, ayant été transporté à l'église de St-Roch de Québec, où un service solennel fut célébré, il fut conduit au cimetière St-Charles, dans la paroisse de St-Roch de Québec, et déposé en ma présence et sous mes ordres dans une boîte en bois qui fut vissée et le tout fut déposé dans la chambre mortuaire.

Le chapelain de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, M. Charles Trudel, président au transport et les employés du cimetière étaient présents.

Ce matin sur l'ordre écrit du coroner adressé à M. Bélanger, curé de St-Roch j'ai été chercher le cadavre de M. Aldéric Fortin au dit cimetière. Il a été sorti de la dite voute en ma présence et il m'a été remis par un des employés du gardien du cimetière en question et je l'ai transporté ici, à la morgue, sur l'ordre du coroner, je me suis occupé du cercueil que j'ai ainsi transporté ici.

Il était alors dans le même état, hermétiquement fermé (soudé), que je l'avais laissé au cimetière en question le vingt-quatre de décembre dernier, et après l'avoir ainsi examiné j'ai remis le cadavre au dit M. Aldéric Fortin au Dr Charles-Esèbe Lemoine, père, chargé d'en faire l'autopsie par le coroner à la demande de messieurs les jurés.

LE FILS DU DÉFUNT

Jules Ernest Fortin étant assermenté dépose et dit : Je suis manufacturier en la cité de Québec, et le fils de feu Aldéric Fortin, en son vivant de la cité de Québec, inspecteur de cuir, âgé d'environ soixante et quatorze ans et neuf mois.

Nous n'avons pas de décès en sa résidence, coïncidant avec la date du 21 de la cité de Québec, dans le district de Québec, le 21 de décembre dernier et il a été transporté au cimetière St-Charles, dans la paroisse de St-Roch de Québec, le 24 de décembre dernier. Son cadavre est maintenant le sujet de la présente enquête du coroner, dans la morgue située rue St-Paul de la cité de Québec où il a été transporté ce matin.

Lors de son décès, mon père demeurait avec son épouse Marie-Philomène, elle il y a deux ans. Une demoiselle Turgeon née de cette dernière, âgée d'environ vingt ans demeurait aussi avec eux.

Le témoignage du témoin ci-dessus nommé, est ajouté à celui du 7 de décembre courant, à neuf heures de la matinée, pour être continué dans le poste de Police No 3, St-Roch de Québec.

LA GARDE DU CADAVRE

Augustin Blouin et Alexandre Frénière sont assermentés par le coroner en présence des jurés pour faire la garde constante et non interrompue du cadavre du dit Aldéric Fortin jusqu'au moment où les jurés seront requis de faire l'autopsie sur l'ordre des dits coroner et juré, mercredi ou jeudi.

Nous sommes sommes l'un et l'autre à la garde du cadavre et nous sommes l'un et l'autre à la garde du cadavre.

Un jeune homme tué par un cheval. On écrit de St-David, comté d'Yamaska, les détails qui suivent d'un accident fatal arrivé, dimanche dernier, dans cette paroisse :

M. Joseph Niquette, fils de M. Ch. Niquette, cultivateur, âgé de 23 ans, a été tué par un cheval, en traversant le pont de la rue de la paroisse de St-David, comté d'Yamaska, le 21 de décembre dernier.

Cet accident a causé une profonde sensation à St-David où la famille Niquette est fort estimée.

Conférence sur l'annexion

M. J. B. Rouillard, ancien propriétaire du défunt Sud de Sorel, donnera la semaine prochaine sous les auspices du Club National, une conférence sur l'annexion du Canada aux États-Unis.

A TRAVERS LA VILLE

— Dans presque toutes les rues où circulent les chars urbains, des ouvriers sont occupés à enlever la neige sur les voies ferrées.

— Aujourd'hui et hier les voitures à roues ont fait leur apparition en plusieurs endroits.

— De nombreux journalistes sont occupés à casser de la pierre sur l'avenue Papineau passé la rue Ontario.

— Les chemins sont généralement très mauvais pour les voitures d'hiver, vu le peu de neige tombée durant la saison.

— Les maisons se lèvent lentement cette année. Dans toutes les rues on voit de nombreuses affiches qui en sont la preuve.

CHRONIQUE DES INCENDIES

Quelque peu après trois heures, ce matin, on a sonné une alarme à l'avenue 17, pour un incendie au moulin à café et épices de S. A. et A. H. Erving, rue Dowd.

À l'arrivée d'un pompier, les flammes avaient déjà pris des proportions considérables. Des jets d'eau furent dirigés sur le brazier par les hommes des stations Nos 1, 2, 4 et 5, sous le commandement du sous-chef Jackson.

Aides par les pompes chimiques, les pompiers, après un travail de quelques heures, se rendirent maîtres de l'incendie.

La manufacture de la "Standard Shirt Company" et celle de papier de Miller, Frères et Cie, ont été endommagées par le feu pour environ \$1,000, et les pertes de M. M. Erving s'élèvent à près de \$1,000 couvertes par les assurances.

Atteint de folie

J. B. Gauthier, atteint d'aliénation mentale, a été arrêté samedi. Il devra subir un examen médical.

Union Nationale des Imprimeurs

Demain soir, mercredi le 8, aura lieu chez M. Pigeon, rue Ste-Catherine, à 8 h, une assemblée du comité ci-dessus. Punctualité, S. V. P.

Enfant trouvé

Les Sœurs de la Miséricorde ont téléphoné ce matin au bureau central de police qu'un enfant avait été déposé sur les marches de leur établissement. Le poste No 2 a reçu ordre de l'aller chercher.

L'Exposition de Chicago

La compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien a fixé à \$21 le prix du billet aller et retour pour l'Exposition de Chicago.

Ce billet est bon jusqu'au 15 du mois de mai.

Rumeur sans fondement

La rumeur courait la ville, hier, que M. E. B. Eddy, le manufacturier et marchand de bois bien connu, de Hull, était gravement malade et qu'on s'attendait à son décès. M. Eddy a télégraphié hier soir à son frère, M. J. Eddy, à Montréal, lui disant qu'il était en parfaite santé et qu'il ne s'était jamais aussi bien porté.

Cour criminelle

James Keene, accusé d'avoir, le 2 janvier dernier, volé un cheval, une voiture et trois robes, estimés à \$250, appartenant à M. Frank Lohman, a été acquitté.

L'accusé est défendu par M. Cloran. Dans l'après-midi, on a commencé le procès de James Henney, accusé d'avoir volé un sac de farine. Nombre de témoins ont été entendus.

M. Casgrain fait un amendement

Le procureur général Casgrain a annoncé qu'il était de l'intention du gouvernement de Québec de réviser la procédure de cour civile et de faire une nouvelle édition répondant mieux aux exigences actuelles.

Des circulaires ont été envoyées à tous les juges des cours civiles de la province leur demandant de soumettre leurs suggestions qui seront étudiées avec le plus grand soin. Il s'agit d'une comparaison avec les articles du présent code sans faire avant de soumettre les changements proposés.

Enquête d'incendies

Les commissaires d'incendies ont fait des enquêtes relativement aux incendies suivants :

Hilbert, Ledoux, 84 rue St-Germain, quartier Hochelaga. Cet incendie a été causé par un poêle surchauffé placé trop près d'une cloison. Les pertes, évaluées à \$700, ne sont pas couvertes entièrement par les assurances.

Les commissaires ont donné avis de leur intention de la terminer.

Il est également convenu que si les vins non moussés pesant 15 degrés au plus ou si les vins moussés étaient frappés plus tard d'une augmentation de droit du Canada, le gouvernement français pourrait annuler immédiatement la convention en la dénonçant, sans attendre l'expiration du délai de douze mois ci-dessus.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé le sceau de leurs armées.

Fait en double à Paris ce sixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize.

Signé : DUFFERIN ET AVA CHARLES TUPPER, JULES DEVELL, JULES SIEGFRIED.

LES LICENCES D'HOTEL

Les demandes de licences arrivent plus qu'il ne faut, mais il y en a peu de bonnes. Voici celles d'hier :

Zéphire, 521 Craig; James Macdonald, 521 Craig; Georges W. Morrison, 521 Craig; Paul J. McCarthy, 177 Craig; Jos. Provost, 60 Bonsecours; Virginie Ricard, femme de John Johnson, 215 Bonsecours; Stanislas Richardson, 1564 Notre-Dame; Olivier Salvès, 51 Carré Chabouillet; Louis St. Pierre, 638 Ste-Catherine; Owen Kelly, 18 carré Chabouillet; Alfred Labrecque, 76 St-Laurent; Joseph Bédard, 415 Craig; Edward Baillargeon, 271 Craig; Geo. Charbonneau, 1312 Ste-Catherine; Margaret, 534 Craig; Thémise, N. G. Gauthier, 1840 Ste-Catherine; Richard Cooghan, 241 Bonsecours; Patrick Flynn, 15 McCord; John Humphrey, 1788 Notre-Dame; Louis Lapointe, 1007 Ontario; Oscar Lafontaine, 1233 Ste-Catherine.

— Le Sirop de Térébenthine du Dr Lavolette n'a pas encore failli une seule fois de guérir la toux consécutive à la grippe.

Grande bataille

La grande partie de boxe qui aura lieu l'autre semaine entre Corbett et Mitchell, ou Peter Jackson, se fera par la grande représentation de "Gratien Jack" d'avoir lieu au Parc Sohmer, lundi soir, le 3 avril, avec Jim Corbett comme principal acteur et boxeur.

NAISSANCES

En cette ville le 7 courant, au No 723 rue Ste-Catherine, l'épouse de Eugène Lefrançois un garçon et une fille.

NOTRE TRAITE AVEC LA FRANCE

Ottawa, 7.—Avant l'ajournement de la Chambre, hier soir l'hon. M. Foster a déposé sur la table une copie du traité dont les bases ont été jetées entre la France et l'Angleterre, concernant le Canada. Voici la teneur de ce traité :

CONVENTION

touchant les relations commerciales entre le Canada et la France, en ce qui concerne le tarif des douanes.

Ha Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et le Président de la République Française étant également désireux de faciliter et d'étendre les relations commerciales entre le Canada et la France, ont conclu une convention dans ce but et ont nommé comme les plénipotentiaires :

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande :

S. E. le marquis Dufferin et d'Avon, pair du Royaume-Uni, membre du Conseil Privé, vice-amiral d'Oliver, gardien des Cinq Ports, constable du château de Douvres, etc., son ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement de la République Française.

Et Sir Charles Clarke, Bart., haut commissaire du Canada à Londres.

Le Président de la République Française :

S. E. M. Jules Dorelle, député, ministre des affaires étrangères.

Et S. E. M. Siegfried, député, ministre du commerce, de l'industrie et des Colonies.

Qui, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont tombés d'accord sur les articles suivants :

ARTICLE 1

Les vins moussés et non moussés, savons communs, savons de Marseille et noix amandes, pruneaux et prunes d'origine française, entrant au Canada jouiront des avantages suivants :

1. Les vins non moussés pesant 15 degrés d'alcool ou moins, selon le système canadien, contenant 20 pour cent d'alcool ou moins, et tous les vins moussés seront exempts de la surtaxe ou du droit ad valorem de 30 pour cent.

2. Le droit actuel imposé sur les savons communs et savons de Marseille sera réduit de moitié.

3. Le droit actuel imposé sur les noix, amandes, pruneaux et prunes sera réduit d'un tiers.

ARTICLE 2

La France, l'Algérie et les colonies Françaises jouiront de tous les avantages commerciaux accordés par le Canada à une troisième puissance quelconque, principalement en ce qui concerne le tarif des douanes.

ARTICLE 3

Les articles suivants, d'origine canadienne, importés directement de ce pays et accompagnés de certificats d'origine jouiront des avantages du tarif minimum à leur entrée en France, en Algérie ou dans les Colonies Françaises :

Viandes en conserve.

Lait condensé, pur.

Poissons d'eau douce, anguilles.

Poissons conservés dans leur forme naturelle.

Homards et écrevisses conservés dans leur forme naturelle.

Pommes et poires fraîches, séchées ou pressées.

Bois conservés ou autres.

Bois de construction brut ou scié.

Pavés en bois.

Douves.

Pulpe de bois (cellulose).

Extrait du châtaignier ou autres extraits employés dans le tannage.

Papier commun, fabriqué à la machine.

Peaux préparées et autres entières, chaussures.

Meubles et bois ordinaires.

Meubles autres que des chaises de bois massif ordinaire.

Planches de parquet en sapin ou bois mou.

Navires en bois pouvant tenir la mer.

Il est entendu que l'avantage de toute réduction de tarif accordé à toute autre puissance sur l'un ou l'autre des articles ci-dessus, sera étendu au Canada.

ARTICLE 4

La convention actuelle ayant reçu la sanction du Parlement du Canada et des Chambres Françaises sera ratifiée par les deux gouvernements et ratifiée à Paris le plus tôt possible. Elle viendra en opération immédiatement, après que cette formalité aura été accomplie et elle continuera à être en force jusqu'à l'expiration de 12 mois après que l'une ou l'autre des parties contractantes aura donné avis de son intention de la terminer.

Il est également convenu que si les vins non moussés pesant 15 degrés au plus ou si les vins moussés étaient frappés plus tard d'une augmentation de droit du Canada, le gouvernement français pourrait annuler immédiatement la convention en la dénonçant, sans attendre l'expiration du délai de douze mois ci-dessus.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont apposé le sceau de leurs armées.

Fait en double à Paris ce sixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize.

Signé : DUFFERIN ET AVA CHARLES TUPPER, JULES DEVELL, JULES SIEGFRIED.

DECES

THÉRIAC.—En cette ville, le 6 courant, à l'âge de 53 ans et 5 mois, Colina Thériac, épouse de Victor Thériac, est décédée à son domicile, 181 Craig, à l'âge de 53 ans et 5 mois.

Le service funéraire aura lieu, le 6 courant, le 6 courant, à 8 heures, pour se rendre à l'Eglise Notre-Dame et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

En cette ville, le 6 courant, à l'âge de 63 ans, Vitaline Gariépy, épouse de M. Louis Galipeau.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant, à l'Eglise Ste-Brigitte.

Le convoi funéraire partira du No 109 rue Montcalm, à 8 h 30 m., pour se rendre à l'Eglise.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LA BANQUE DU PEUPLE

Rapport annuel des Directeurs

Les Directeurs ont l'honneur de soumettre aux Actionnaires le Rapport annuel de la Banque du Peuple, pour l'année terminée le 28 février 1893.

Les Profits nets de l'année, établis après avoir déduit les dettes mauvaises et douteuses, ainsi que les frais généraux de l'Administration, ont été de \$155,230.72.

Le montant, il convient d'ajouter la balance au crédit, du compte de Profits et Pertes, de l'année dernière, soit \$12,441.21, ce qui porte le montant des Profits à la disposition de la Banque, à \$167,671.92.

Le montant, nous avons payé des Dividendes, au taux de six pour cent, par année, soit \$72,000, et nous avons placé à la Réserve, une somme de \$70,000, ce qui laisse une balance au compte de Profits et Pertes de \$25,671.91 au 1er Mars, 1893.

Une Agence de cette Banque a été ouverte au dernier, sur la rue Notre-Dame Ouest, les industries manufacturières et autres, qui progressent dans ce quartier, ainsi que le montant considérable d'affaires qui s'y transigent, nous porte à croire qu'un commerce de Banque peut être fait avec avantage dans cette localité ; nous avons, afin d'augmenter le grand nombre de déposants de ce quartier, attaché à cette Agence un Département d'Épargne, et le montant d'affaires déjà obtenu, par son importance, confirme nos prévisions sur les avantages offerts.

Les vins moussés et non moussés, savons communs, savons de Marseille et noix amandes, pruneaux et prunes d'origine française, entrant au Canada jouiront des avantages suivants :

1. Les vins non moussés pesant 15 degrés d'alcool ou moins, selon le système canadien, contenant 20 pour cent d'alcool ou moins, et tous les vins moussés seront exempts de la surtaxe ou du droit ad valorem de 30 pour cent.

2. Le droit actuel imposé sur les savons communs et savons de Marseille sera réduit de moitié.

3. Le droit actuel imposé sur les noix, amandes, pruneaux et prunes sera réduit d'un tiers.

Par ordre du Bureau,